



www.proeco.fr

P

rovence Ecoconseil est un bureau d'études en Environnement spécialisé dans les métiers de l'eau et de l'assainissement.

Localisée au coeur de la région PACA, Provence Ecoconseil est une structure dynamique et réactive qui propose aux professionnels comme aux particuliers des prestations de qualité, adaptées à leurs besoins.

Notre équipe dispose de compétences pluridisciplinaires lui permettant de mener à bien l'ensemble des études et diagnostics aujourd'hui imposés par la réglementation environnementale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Nous vous proposons nos conseils, notre appui technique ainsi que le suivi de vos dossiers dans les domaines suivants :

- ▶ Dossiers Loi sur L'eau
- ▶ Schémas Directeurs Assainissement et Pluvial
- ▶ Dossiers ICPE
- ▶ Assainissement non collectif
- ▶ Études hydrauliques



M. **FABRET** Sébastien

Co-gérant
+33 (0) 6 83 89 24 60
s.fabret@proeco.fr

12 Traverse de Ferrières
83490 LE MUY
+33 (0) 4 83 12 44 50
contact@proeco.fr

M. **HUOT** David

Co-gérant
+33 (0) 6 78 03 44 84
d.huot@proeco.fr

LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

LE SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Les communes sont compétentes en matière de distribution d'eau et d'*assainissement des eaux usées*. Elles ont ainsi l'obligation d'établir un *schéma d'assainissement collectif*.

Il s'agit d'un document qui a pour vocation essentielle de dresser un état des lieux de l'assainissement de la commune, collectif ou non, tenant compte des contraintes du milieu. Il constitue ainsi une base de travail permettant de cibler les points faibles et les interventions à prévoir, notamment d'éventuelles créations/extensions du réseau collectif. Il présente également des prescriptions techniques en matière de réalisation des dispositifs d'assainissement autonome. Il s'agit d'un guide et non d'un document formel de programmation de travaux. Il est susceptible d'évoluer afin de tenir compte de situations nouvelles.

Provence Ecoconseil réalise votre SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

- ▶ Visites et relevés de terrain
- ▶ Diagnostic de l'état initial
- ▶ Établissement du zonage d'assainissement
- ▶ Schéma Directeur d'Assainissement
- ▶ Chronologie et phasage des travaux
- ▶ Coûts d'investissement et d'exploitation
- ▶ Aides financières envisageables
- ▶ Prescriptions d'entretien

LE SCHÉMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

L'assainissement pluvial concerne les eaux de ruissellement produites par les pluies sur les surfaces imperméabilisées, voire sur les surfaces non imperméables mais saturées par une pluviométrie de grande ampleur, et que l'on cherche traditionnellement à évacuer par les collecteurs.

Les objectifs du schéma directeur de gestion des eaux pluviales sont multiples : garantir à la population présente et à venir des solutions durables pour l'évacuation et le traitement des eaux pluviales et ce, dans le but d'une meilleure prise en considération de la sécurité des biens et des personnes ; respecter le milieu naturel en préservant les ressources en eau souterraines et superficielles ; assurer le meilleur compromis économique ; s'inscrire en harmonie avec la législation.

Provence Ecoconseil réalise votre SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

- ▶ Visites et relevés de terrain
- ▶ Diagnostic de l'état initial
- ▶ Zonage des eaux pluviales
- ▶ Schéma Directeur de gestion des eaux pluviales
- ▶ Chronologie et phasage des travaux
- ▶ Coûts d'investissement et d'exploitation
- ▶ Aides financières envisageables
- ▶ Prescriptions d'entretien



Provence Ecoconseil vous propose SON APPUI ET SES CONSEILS EN MATIERE DE FINANCEMENT DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT (EAUX USEES ET/OU PLUVIAL) : institution de la taxe annuelle sur les surfaces imperméabilisées, fixation du prix de l'eau, etc.



CRÉATION ET/OU RÉHABILITATION D'UNE STATION D'ÉPURATION

De par son implantation au coeur du territoire varois, *Provence Ecoconseil* maîtrise l'ensemble des problématiques inhérentes aux petites collectivités locales. Celles-ci ont en effet besoin d'un assainissement sur mesure prenant en compte leur spécificités : un habitat parfois dispersé, une fréquentation touristique marquée par la saisonnalité, des rivières jalonnées de points de baignade, etc...

Provence Ecoconseil accompagne les élus communaux dans leur projet et répond à l'ensemble de leurs questions :

- ▶ Comment prendre en compte un afflux de population en période touristique ?
- ▶ Comment assurer la qualité bactériologique des zones de baignade ?
- ▶ Quand choisir l'assainissement non collectif ?
- ▶ Comment maîtriser l'impact financier des investissements ?

Provence Ecoconseil réalise une comparaison des solutions techniques pour traiter les effluents domestiques dans un contexte technique et financier souvent difficile.

Lorsque votre Schéma Directeur d'Assainissement implique la réhabilitation et/ou création d'une station d'épuration sur votre territoire, *Provence Ecoconseil* vous accompagne tout au long de votre projet, à chaque étape.



MISE EN PLACE D'UNE ZONE DE REJET INTERMEDIAIRE (ZRI)

Une ZRI est un espace naturel aménagé entre la STEP et le milieu récepteur dont l'objectif est de réduire l'impact des eaux usées traitées sur le milieu aquatique.

Provence Ecoconseil détermine le type de ZRI à mettre en place en fonction des contraintes liées au site d'implantation pressenti.

Provence Ecoconseil réalise l'ETUDE HYDROGEOLOGIQUE préalable nécessaire à tout projet d'aménagement d'une ZRI.

MAITRISE D'OEUVRE DU PROJET DE CRÉATION ET/OU RÉHABILITATION DE LA STEP

AVP	Avant-projet
PRO	Projet
ACT	Assistance pour la passation du contrat de travaux
VISA	Visa des études d'exécution
DET	Direction de l'exécution des travaux
AOR	Assistance lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement
OPC	Ordonnancement, pilotage et coordination

Provence Ecoconseil réalise la maîtrise d'oeuvre de vos projets. Notre équipe est déjà intervenue pour :

- ▶ MO pour la réhabilitation d'une déchetterie
- ▶ MO pour la réalisation d'un traitement paysager phonique en bordure d'autoroute
- ▶ MO pour la réalisation d'un forage

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter !

RÉALISATION DU DOSSIER LOI SUR L'EAU ¹

- ▶ Visite(s) de terrain pour une meilleure appréhension de votre projet
- ▶ Identification du régime applicable à votre projet
- ▶ Réalisation du dossier de déclaration ou d'autorisation
- ▶ Transmission de votre dossier en Préfecture
- ▶ Suivi administratif de votre dossier auprès du service instructeur

¹ *Provence Ecoconseil* vous propose la réalisation de votre Dossier Loi sur l'Eau, quelque soit la nature de votre projet. Notre équipe est ainsi intervenue pour :

- ▶ Travaux d'entretien d'un lac (curage)
- ▶ Renforcement des berges d'un cours d'eau
- ▶ Modification d'une plate-forme de compostage etc.



LA LOI SUR L'EAU DONNE DE NOUVEAUX OUTILS AUX MAIRES POUR GÉRER LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ...

La loi sur l'eau accroît les compétences des communes en matière de contrôle et de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ou des raccordements aux réseaux, ainsi qu'en matière de contrôle des déversements dans les réseaux.

... PROVENCE ECOCONSEIL VOUS ACCOMPAGNE
DANS LEUR MISE EN OEUVRE.

PROVENCE ECOCONSEIL VOUS PROPOSE SES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE CREATION ET/OU REHABILITATION DE SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE À LA PARCELLE



Notre mission vise à proposer une prestation « clé en main » depuis la prise de contact jusqu'à la validation du dossier par le SPANC concerné.

L'étude hydrogéologique à la parcelle permet de déterminer quelle filière est la plus adaptée au terrain concerné (sol, pente, espace disponible, etc.) en fonction de l'usage de l'habitation (permanent, intermittent) et des attentes en termes de budget et de sensibilité environnementale.

Vous trouverez en annexe de ce document la plaquette commerciale de notre société concernant le pôle « Assainissement non collectif (ANC) ».

PROVENCE ECOCONSEIL VOUS PROPOSE SES SERVICES POUR L'ÉLABORATION DE CONVENTIONS DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU COLLECTIF

- ▶ **Clauses générales** : objet de la convention, durée, modalités de renouvellement, procédure de dénonciation ou de révision, identité des signataires
- ▶ **Volet technique** : caractéristiques de l'établissement, caractéristiques des rejets, conditions d'admissibilité de l'effluent, existence et caractéristiques des prétraitements, identification des risques et procédures d'alerte, autosurveillance
- ▶ **Volet financier** : modalités de financement du service rendu à l'établissement
- ▶ **Volet juridique** : conditions d'application de la convention, obligations et responsabilité de chacun, gestion des litiges le cas échéant.



N'hésitez pas à
consulter notre
site internet à
l'adresse suivante :

DEVIS GRATUIT

www.proeco.fr